

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°36-2023-166

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2023-11-07-00001 - arrêté du 7 novembre portant attribution de distinction pour acte de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2023-11-07-00001

arrêté du 7 novembre portant attribution de
distinction pour acte de courage et de
dévouement



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
des services du cabinet

**ARRÊTÉ du 07 novembre 2023
portant attribution de distinction pour acte de courage et de dévouement.**

**LE PRÉFET DE L'INDRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, déterminant les conditions dans lesquelles sont décernées des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu la circulaire n° 70-208 du ministre de l'Intérieur du 14 avril 1970 ;

Vu le rapport du commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Indre,
Sur proposition de la directrice du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour acte de courage et dévouement, est décernée à l'adjudant Nicolas Bontemps et au gendarme Jean-Claude Ragain,

Article 2 : La directrice du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Thibault LANXADE